



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2010

Original : français

Commission de statistique

Quarante deuxième session

22-25 février 2011

Point 4 o) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : mesure de la performance économique et du progrès social

Rapport de la France sur la mesure de la performance économique et du progrès social

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante et unième session (E/2010/24), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport préparé par l'Institut national de la statistique et des études économiques de la France. Le rapport fait le bilan des principales initiatives prises par la France pour mettre en application les recommandations de la Commission présidée par Joseph Stiglitz, avec Amartya Sen comme Conseiller et Jean-Paul Fitoussi comme Coordonnateur, un an après la publication de son rapport. Il décrit à la fois les principaux chantiers statistiques entrepris et les publications réalisées, et leurs implications au niveau international. La Commission de statistique est invitée à prendre note du rapport.

* E/CN.3/2011/1.



Rapport de l'Institut national de la statistique et des études économiques

I. Les recommandations de la Commission Stiglitz

A. Mandat de la Commission

1. La Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, dite Commission Stiglitz, a été mise en place en février 2008 à l'initiative du Président de la République française. Elle était chargée de déterminer les limites du produit intérieur brut (PIB) en tant qu'indicateur des performances économiques et du progrès social, d'examiner quel supplément d'information serait nécessaire pour produire une image plus pertinente, de discuter quelle en serait la présentation la plus appropriée et de vérifier la faisabilité des instruments de mesure proposés. Elle a remis son rapport¹ le 14 septembre 2009.

B. Les principaux enseignements du rapport

2. Le bien-être dépend de ressources économiques comme les revenus, mais aussi des caractéristiques non économiques de la vie des personnes : ce qu'ils font et ce qu'ils peuvent faire, leur appréciation de leur vie, leur environnement naturel. La soutenabilité de ces niveaux de bien-être dépend de notre capacité à faire en sorte que les stocks de capital qui importent pour notre vie (capital naturel, physique, humain, social) soient transmis aux générations à venir. Il importe donc de faire une distinction entre évaluation du bien-être présent et évaluation de sa soutenabilité, c'est-à-dire de sa capacité à se maintenir dans le temps. Afin d'organiser ses travaux, la Commission s'est scindée en trois groupes de travail qui se sont consacrés respectivement aux questions classiques de mesure du PIB, de qualité de la vie et de soutenabilité et ont formulé des préconisations dans chacun de ces domaines.

C. Douze recommandations pour le système statistique

3. Au travers de 12 recommandations, ce rapport qui fera date appelle à réformer durablement l'univers de la statistique publique, française et internationale. Dès sa publication, la France a mis en place un vaste programme de travail. Le premier axe de travail concerne des actions à court terme, avec une exploitation de l'information déjà disponible, sous un angle nouveau, examiné dans le secteur II.A du présent rapport. Un deuxième axe concerne les actions à moyen terme nécessitant des innovations statistiques (sect. II.B) ou l'adaptation d'enquêtes pour la production de données nouvelles (sect. II.C). Enfin, un troisième axe concerne la promotion de ce rapport et les actions à conduire pour le mettre en œuvre au niveau international (sect. III).

¹ Disponible à l'adresse suivante : www.stiglitz-sen-fitoussi.fr.

II. Mise en œuvre des recommandations du rapport en France

A. Mise en avant de la « perspective ménage » dans les comptes nationaux

4. La Commission rappelle que le produit intérieur brut est une donnée essentielle pour mesurer l'activité économique mais qu'il est insuffisant pour mesurer le bien-être économique. Tout en restant dans le cadre des comptes nationaux, elle invite donc les statisticiens à mettre davantage l'accent sur la perspective des ménages et les variables du compte des ménages qui reflètent mieux que les variables de production les composantes monétaires du bien-être des ménages (recommandations n^{os} 1, 2 et 3).

5. Dès la publication du rapport, cette recommandation a été prise en compte par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) dans l'ensemble de ses publications de statistiques macroéconomiques. À côté des statistiques de revenu disponible des ménages et de consommation, une plus grande visibilité a été donnée au revenu disponible ajusté et à la consommation effective qui inclut les dépenses directement financées par la collectivité comme les dépenses de santé et d'éducation². Une place plus importante a également été donnée à la description du patrimoine des ménages dans la publication relative au compte de patrimoine de la nation³.

6. Un dossier publié dans l'« économie française »⁴ illustre comment un simple changement de perspective – approche production versus approche revenu – modifie les comparaisons internationales. En termes de PIB par habitant, les principaux pays européens et le Japon se situent environ 25 % en dessous du niveau observé aux États-Unis. En termes de revenu disponible net ajusté, comprenant les revenus effectivement perçus par les ménages résidents et les dépenses publiques en direction des ménages (éducation, santé, etc.), la France est mieux classée que l'Allemagne, l'Italie et le Japon et fait jeu égal avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

B. Des innovations statistiques

1. Mesurer les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux

7. Dès 2007, l'Insee s'est engagé dans des travaux précurseurs, au niveau mondial, pour éclairer les questions de divergence entre l'évolution du pouvoir d'achat calculé à un niveau agrégé et celle perçue par les ménages. Ces travaux sont tout à fait dans la perspective des recommandations de la Commission Stiglitz qui a pour ambition de rapprocher la statistique du bien-« être » et qui recommande

² G. Houriez, V. Passeron et A. Perret, « Les comptes de la nation en 2009 : une récession sans précédent depuis l'après-guerre », Insee Première (IP), n^o 1294, mai 2010; Georges Consalès, « En 2009, la consommation des ménages résiste malgré la récession », IP n^o 1301, juin 2010.

³ Nathalie Couleaud et Frédéric Delamarre, « Le patrimoine économique national en 2009 », IP n^o 1305, juillet 2010.

⁴ D. Blanchet, M. Clerc et M. Gaini, « Les préconisations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : quelques illustrations », *Insee Références*, L'économie française, édition 2010.

d'accorder davantage d'importance à la répartition des revenus, de la consommation et des richesses (recommandation n° 4).

8. Le compte des ménages publié par les comptes nationaux a l'avantage de présenter de façon aussi exhaustive que possible les revenus, la consommation et l'épargne de l'ensemble des ménages, dans un cadre harmonisé qui autorise les comparaisons internationales. Construit à un niveau agrégé, il permet d'appréhender la situation d'un ménage « moyen », mais il ne fournit aucune information sur les différences qui existent entre ménages. Parallèlement à la publication des comptes, les enquêtes auprès des ménages de l'Insee collectent des informations individuelles sur le revenu et la consommation qui permettent de mesurer les inégalités entre individus. Mais ces enquêtes peuvent conduire à des résultats globaux qui s'écartent des grandeurs macroéconomiques. Elles comportent une part d'incertitude car ce sont des enquêtes par sondage qui peuvent être affectées par le comportement de réponse des ménages interrogés.

9. L'objectif de ces travaux est d'enrichir la statistique macroéconomique d'indicateurs plus individualisés mais cohérents avec le cadre global. Pour obtenir ces résultats, le travail a consisté à « croiser » les résultats de cinq grandes enquêtes existantes auprès des ménages avec les comptes nationaux. Les informations fournies par les enquêtes ont permis de « distribuer » la masse des revenus et de la consommation de la comptabilité nationale selon différents critères socioéconomiques pertinents en matière de bien-être. Les critères retenus sont le niveau de vie, la composition du ménage, l'âge et la catégorie socio professionnelle du chef de ménage.

10. Les premiers résultats sont particulièrement intéressants⁵. Ils montrent, par exemple, qu'un taux d'épargne moyen des Français de 17 % du revenu disponible correspond en fait à une épargne nulle, voire négative, des 20 % des ménages les plus pauvres alors que les 20 % des ménages les plus riches ont un taux d'épargne voisin de 35 %. En termes de bien-être, les ménages les plus aisés ont des marges de manœuvre bien plus grandes, susceptibles d'améliorer leur qualité de la vie et leur autonomie de choix. Ce travail éclaire aussi sur l'impact des transferts privés entre ménages et, en partie, intergénérationnels. Les jeunes qui sont plus pauvres et ont de gros besoins sont spontanément en situation de désépargne. Mais cette désépargne est comblée par les transferts privés, après transferts intergénérationnels.

11. Une autre avancée marquante permise par ces travaux empiriques est la prise en compte des transferts en nature qui sont associés à la gratuité de l'enseignement public et aux prestations maladie⁶. Le revenu disponible des 20 % des ménages les plus pauvres double après la prise en compte de ces transferts sociaux en nature, faisant passer l'écart de 5 à 3 entre les revenus des 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres. Ce résultat témoigne du rôle important joué par les politiques redistributives sur les revenus des plus modestes.

12. Ces travaux, qui ont donné lieu à de premières publications en 2009, vont se poursuivre. Il est prévu d'y ajouter en 2011 la dimension socioéconomique urbain/rural et d'étendre la décomposition au compte de patrimoine (recommandation n° 3) puis d'étudier en 2012 l'évolution sur 10 ans du revenu de ces différentes catégories

⁵ M. Fessau, V. Bellamy et E. Raynaud, « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux », IP n° 1265, novembre 2009.

⁶ Sylvie LeLaidier, « Les transferts en nature atténuent les inégalités de revenus », IP n° 1264, novembre 2009.

de ménages. L'Insee veille aussi à l'impulsion de tels travaux dans un cadre international. Une équipe spéciale sur cette question va être mise en place par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au quatrième trimestre de 2010. Ces travaux statistiques, qui s'intéressent à la perspective ménages et qui analysent en même temps consommation, épargne et patrimoine des ménages dans le cadre cohérent des comptes nationaux, en prenant en compte les transferts publics gratuits, sont dans le droit fil des recommandations de la Commission.

2. Produire des indicateurs de mesures objectives de la qualité de la vie

13. Une des recommandations importantes de la Commission pour mesurer le bien-être est de développer des indicateurs de qualité de la vie dans chacune de ses dimensions, capables aussi de fournir des évaluations exhaustives et globales des inégalités (recommandations n^{os} 6, 7 et 8).

14. L'Insee a développé des mesures objectives de la qualité de la vie qui ne se limitent pas aux aspects purement matériels ou monétaires⁷. Elles prennent également en compte les conditions de travail, le degré d'insertion sociale⁸, la santé et l'éducation, l'insécurité économique (chômage, par exemple) et physique, donnant ainsi une vision globale des inégalités. La plupart de ces dimensions correspondent aux recommandations de la Commission Stiglitz. Ces travaux s'appuient sur les données de plusieurs enquêtes existantes, comme le dispositif statistique sur les revenus et conditions de vie ou encore l'enquête-cadre de vie et sécurité. L'enrichissement futur des enquêtes permettra d'approfondir l'analyse.

15. Chaque dimension de la qualité de la vie est modélisée à partir d'une liste d'indicateurs élémentaires binaires. Une personne n'atteint pas un niveau de vie donné dans une dimension si elle est concernée par un nombre de difficultés (chacune mesurée par un indicateur élémentaire) supérieur à un seuil fixé arbitrairement. Les différents indicateurs sont calculés au niveau individuel, ce qui permet de produire des indicateurs de qualité de la vie pour tous les groupes sociaux envisageables. L'indicateur agrégé de la dimension est défini alors comme la part des personnes en dessous du seuil pour cette dimension. Un diagramme en radar permet un visuel synthétique du positionnement d'un groupe de populations par rapport à l'ensemble de la population.

16. Ces travaux⁹ montrent, par exemple, que les 25 % des personnes dont le niveau de vie est le plus faible ont un plus grand risque de difficultés dans chacune des dimensions de la qualité de la vie. Elles font face à des conditions de vie matérielle plus dures que l'ensemble de la population, mais aussi à une santé plus dégradée et un niveau d'éducation plus bas. Elles ont aussi en moyenne des conditions de travail plus difficiles, des niveaux de sécurité économique et physique plus faibles, moins de contacts avec autrui et sont plus en retrait de la vie publique. De même, il apparaît que les effets liés à l'âge sont différents selon les dimensions considérées. Les plus jeunes sont plus favorisés dans les dimensions santé, éducation et contacts sociaux tandis que les plus âgés sont moins souvent

⁷ Insee, « Objective Indicator of quality of life », rapport préparé pour la quatre-vingt-seizième Conférence DGINS (Directors General of National Statistical Institutes), Sofia, 30 septembre 2010; Insee, « Une mesure de la qualité de vie », France, portrait social, édition 2010.

⁸ Insee, « Qu'est-ce que le capital social? », France, portrait social, édition 2010.

⁹ Insee, « Une mesure de la qualité de vie ».

budgétairement contraints et participent davantage à la vie publique. Ces travaux montrent aussi¹⁰ que les approches de la pauvreté en termes « monétaires » et en termes de « conditions de la vie » ne se regroupent pas entièrement, les conditions de la vie ne s'ajustant pas immédiatement, ni systématiquement, au revenu.

17. Les conditions de logement ont d'importantes retombées sociales, notamment sur l'éducation des enfants. La Commission recommande d'y accorder une importance toute particulière. L'Insee a publié en 2010 une étude sur les inégalités des ménages face au coût du logement¹¹ et une autre sur les conditions marginales de logement (à paraître fin 2010).

3. Calculer l'empreinte carbone de la demande finale nationale

18. Une recommandation importante du rapport est de distinguer l'évaluation du bien-être présent de l'évaluation de sa soutenabilité, c'est-à-dire de sa capacité à se maintenir dans le temps. La Commission estime que la recherche d'un indicateur unique de soutenabilité n'est pas réaliste. Elle propose un indicateur monétaire unique concentré sur les dimensions non environnementales du patrimoine, avec quelques indicateurs physiques bien choisis pour décrire l'état et l'évolution de l'environnement. Les 15 indicateurs de développement durable¹² qui ont été retenus pour le suivi de la stratégie nationale de développement durable sont en phase avec ces recommandations avec une batterie d'indicateurs physiques pour les aspects environnementaux (*recommandations 11 et 12*).

19. Un nombre restreint d'indicateurs de premier niveau sont mis en avant. Le PIB devient un indicateur de contexte économique et social à côté du revenu national net par habitant. La dimension sociale est mieux prise en compte avec des indicateurs portant sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail ou les sorties précoces du système scolaire.

20. Sur le thème du changement climatique, c'est l'empreinte carbone de la demande finale nationale qui est retenue¹³. Cet indicateur, préconisé par le rapport Stiglitz plutôt que l'empreinte écologique¹⁴, est particulièrement innovant et a nécessité des développements nouveaux. Il mesure les émissions de gaz carbonique générées non pas par la production des entreprises sur le territoire national mais par la production des produits consommés par les ménages, quel que soit leur lieu de production. Dans le contexte d'une économie globalisée, c'est un indicateur essentiel pour apprécier l'impact global de la consommation d'un pays sur le climat, bien public mondial. L'attribution des émissions de la production intérieure à la demande finale consiste à combiner le tableau entrées-sorties (TES) de la comptabilité nationale avec des comptes environnementaux (en quantités physiques) ventilés par activités économiques (*méthode NAMEA (National Accounting Matrix including Environmental Accounts) des comptes environnementaux*). Dans ces conditions, après prise en compte de l'ensemble des échanges extérieurs, l'empreinte carbone de la demande finale de chaque français s'élève à 9 tonnes par an, alors que 6,7 tonnes sont émises en moyenne, par personne, du fait de la production sur le sol français.

¹⁰ La pauvreté en conditions de vie a touché plus d'une personne sur cinq entre 2004 et 2007. Séminaire inégalités, 26 novembre 2010.

¹¹ Insee, « Les inégalités des ménages face au coût du logement », édition 2010.

¹² Insee, *Repères : Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable*, édition 2010.

¹³ Ibid.

¹⁴ Insee, « Une expertise de l'empreinte écologique », étude et document n° 16, janvier 2010.

21. Ces travaux vont plus loin que le calcul d'une émission moyenne de CO₂ par ménage. Dans le droit fil des recommandations du rapport, ils s'intéressent également à la diversité des émissions selon les situations individuelles des ménages. La combinaison de données sur la structure de la consommation des ménages par catégorie de ménage (voir sect. A.1) et de données sur les émissions de CO₂ par grande fonction de consommation permet d'obtenir ces résultats. On constate alors¹⁵ que les 20 % des ménages les plus aisés émettent deux fois et demie plus de CO₂ que les 20 % des ménages les plus modestes. Toutefois, du fait de différence de structure dans les paniers de consommation, le contenu en CO₂ par euro dépensé est en moyenne plus faible pour un ménage aisé que pour un ménage modeste.

22. Il est prévu d'étendre la méthode de calcul de l'empreinte carbone à l'estimation de l'empreinte eau de la France début 2011 puis à celles d'autres polluants.

C. Production de données nouvelles

1. Pour mieux cerner les inégalités

23. Pour répondre aux recommandations de la Commission d'accorder davantage d'importance à l'analyse de la répartition des revenus, de la consommation et des richesses (*recommandation n° 4*), plusieurs publications en 2010 ont porté sur l'analyse des inégalités de revenus à partir d'enquêtes existantes comme Revenus fiscaux et sociaux¹⁶ ou de données fiscales¹⁷. L'une portait sur l'analyse des très hauts revenus, une autre sur l'évolution des niveaux de vie. Il est ainsi apparu qu'entre 1996 et 2007, le niveau des ménages les plus modestes et celui des ménages les plus aisés ont eu tendance à augmenter plus vite que celui des catégories intermédiaires. Ce résultat réconcilie les statistiques avec le sentiment de paupérisation ressenti par les classes moyennes.

24. Pour aller plus loin dans l'analyse des hauts revenus et pouvoir décliner des indicateurs d'inégalité de vie au niveau local, à l'échelon du département, de la commune, voire du quartier, il est prévu de renforcer leur dispositif d'observation à l'horizon 2013 en travaillant sur la constitution d'un fichier comprenant pour chacun des ménages résidant en France, leurs revenus fiscaux et sociaux.

25. Le patrimoine est une source d'inégalité entre ménages encore plus importante que les revenus et auquel la Commission porte une attention particulière. Aussi l'enquête patrimoine 2009-2010 a-t-elle évolué avec un sur-échantillonnage des ménages à haut patrimoine et le rajout de questions sur le patrimoine professionnel et le patrimoine immatériel, à savoir tout ce qui tient au « capital social », c'est-à-dire aux aspects relationnels (relations familiales, vie associative, participation aux débats de société) ou symboliques (possession d'œuvres d'art ou de biens de prestige). Des premiers résultats sur les inégalités de patrimoine et sur le taux de détention d'actifs patrimoniaux seront publiés d'ici la fin de 2010.

¹⁵ F. Lenglard, C. Lesieur et J. L. Pasquier, « Les émissions de CO₂ du circuit économique », *Insee Référence*, L'économie française, édition 2010.

¹⁶ J. Pujol et M. Tomassini, « Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007 », IP n° 1266, novembre 2009.

¹⁷ J. Solard, « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », *Insee Référence*, *Les revenus et le patrimoine des ménages*, édition 2010.

26. Enfin, le dispositif de connaissance du mal-logement, facteur important d'inégalités et de mauvaise qualité de la vie, va être renforcé. Il devrait conduire à produire à intervalles réguliers un panorama sur les conditions marginales de logement. Une nouvelle enquête sur les personnes sans domicile sera réalisée début 2012 et les protocoles de collecte des recensements de la population des sans-abri seront harmonisés avec cette enquête. Par rapport à ses devancières, l'enquête-logement qui sera conduite en 2012 sera enrichie de questions sur la privation de logement, le logement par des tiers, et le rajout d'un module sur la performance thermique de l'habitat résidentiel. Elle permettra de mieux cerner à la fois les questions de qualité de la vie et de consommation durable.

2. Pour mesurer le bien-être subjectif

27. La Commission Stiglitz recommande de mesurer la qualité objective de la vie mais également le bien-être subjectif. Pour éclairer ces questions, plusieurs enquêtes existantes de l'Insee ont été enrichies, notamment le panel statistique sur les ressources et les conditions de vie et l'enquête sur l'emploi du temps des ménages.

28. Dans la première enquête, les personnes sont interrogées depuis 2010 sur l'appréciation subjective qu'elles font de leur vie en général et de certains de ses aspects particuliers (loisir, relations avec les proches, logement, travail et santé). Pour certains des ménages interrogés en 2010, un questionnaire complémentaire leur sera adressé pour approfondir les déterminants du bien-être ressenti. Dans l'enquête emploi du temps 2009-2010, les ménages interrogés tiennent durant 24 heures (48 heures le week-end) un carnet sur lequel ils notent toutes les 10 minutes leur activité. Un millier des ménages enquêtés a été invité à noter la qualité du temps passé pour chacune des activités de son emploi du temps de la journée. Les premiers résultats de ces enquêtes devraient être disponibles dans le courant 2011 et donner lieu à publication.

29. Les résultats de l'enquête emploi du temps seront également publiés en 2011. Ils fourniront des éléments pour prendre en compte des activités domestiques des ménages en complément du PIB et élargir les indicateurs de revenus aux activités non marchandes (recommandation n° 5). Une publication est prévue en 2012.

III. L'implication de la France dans les développements au niveau international

30. Au-delà de la production de statistiques nationales, l'Insee joue également un rôle d'impulsion au niveau international avec l'OCDE et l'Union européenne pour faire connaître et mettre en œuvre les recommandations du rapport.

A. Le sponsorship européen

31. C'est au niveau européen que les choses sont le plus avancées. L'Insee et EUROSTAT animent un groupe de « parrainage » au sein duquel 15 États membres de l'Union européenne font des propositions pour la mise en œuvre des recommandations du rapport. Un rapport d'étape a été présenté le 30 septembre à la réunion des directeurs des instituts nationaux de la statistique, le rapport final devant être remis en juillet 2011. Le sponsorship travaille dans un contexte difficile

avec de grandes ambitions pour la statistique dans un contexte de restriction budgétaire. Les priorités peuvent être différentes selon les pays, comme la mesure du bien-être subjectif qui est considérée par certains comme relevant encore du domaine de la recherche.

32. Pour des raisons pratiques, le sponsorship est organisé en quatre équipes spéciales (*task forces*). La première traite des questions en rapport avec la perspective des ménages, la disparité des revenus, la consommation et la richesse; la seconde des questions de soutenabilité; la troisième des aspects multidimensionnels de la qualité de la vie. Enfin, la quatrième équipe s'intéresse au cadre conceptuel et aux questions transversales.

33. Plus précisément, la première équipe examine quelles données de comptabilité nationale il faudrait mettre en avant pour mieux mesurer le bien-être des ménages : revenu des ménages avec ou sans les services en nature gratuits fournis par l'État, consommation finale ou consommation effective. Elle étudie, à partir de l'expérience française, quelles enquêtes-ménages seraient nécessaires pour désagréger le compte des ménages par catégorie de ménages et produire des données sur la distribution des revenus et de la consommation. Elle réfléchit également à la place à accorder aux comptes de patrimoine des ménages dans le cadre des programmes de transmission des statistiques européennes [Système européen des comptes (SEC)] et au besoin d'élargir les mesures de revenu aux activités non marchandes comme les loisirs et le travail domestique. L'équipe sur la soutenabilité examine les questions d'intégration des comptes environnementaux dans les comptes nationaux, au lien entre comptes nationaux et comptes de l'énergie et à la révision du tableau de bord des indicateurs de développement durable avec un renforcement de la partie environnementale. L'équipe sur la qualité de la vie est chargée de proposer des indicateurs objectifs de qualité de la vie sur la base des enquêtes-ménages et des données administratives pertinentes avec une agrégation des différentes dimensions, une évaluation des inégalités de conditions de vie et enfin une mesure du bien-être subjectif.

B. L'Organisation de coopération et de développement économiques

34. L'Insee coopère également avec l'OCDE qui, au-delà de l'Europe, travaille à la déclinaison du rapport dans les pays d'Amérique du Nord, mais aussi au Japon, en République de Corée, en Turquie, en Australie, etc. À l'occasion de son cinquantième anniversaire, l'OCDE publiera un ouvrage, « Mesurer le progrès et le bien-être », reprenant les données diffusées sur ce thème. Elle prévoit également d'approfondir les comptes de l'environnement, de la mesure des stocks de capital humain et des actifs incorporels et de développer des indicateurs de court terme de conditions de vie pour ce qui concerne les ressources économiques. Une équipe internationale pilotée par l'OCDE sera mise en place fin 2010 pour décomposer le compte des ménages par catégorie, en s'inspirant des travaux déjà réalisés en France et établir un cadre conceptuel liant revenu, dépense et richesse des ménages au niveau individuel. Tous ces travaux nécessiteront une direction efficace et une coordination forte, notamment sur les synergies à créer avec le parrainage européen.

35. Enfin, d'une manière générale, l'Insee s'implique fortement pour répondre aux différentes sollicitations internationales pour faire connaître le rapport et les travaux déjà engagés. Dès la publication du rapport, un plan de communication a été mis en place par l'Insee pour faire connaître les recommandations de la Commission et les travaux entrepris par le service statistique public pour les mettre en œuvre. Une page du site Internet de l'Insee est dédiée à ces questions, avec bilan des travaux réalisés et agenda futur¹⁸.

36. D'autres pays s'intéressent à ces initiatives, notamment le Brésil qui a invité EUROSTAT et l'Insee à présenter les travaux du sponsorship lors de la réunion finale du Projet statistique commun Union européenne-MERCOSUR. L'OCDE développe un espace informatique d'échange (« Wikiprogress ») pour tous les partenaires et acteurs impliqués dans le Projet global sur la mesure du progrès des sociétés.

¹⁸ www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/stiglitz/performance_cco.htm.

Annexe

Les recommandations du rapport Stiglitz

Recommandation n° 1. Dans le cadre de l'évaluation du bien-être matériel, se référer aux revenus et à la consommation plutôt qu'à la production.

Recommandation n° 2. Mettre l'accent sur la perspective des ménages.

Recommandation n° 3. Prendre en compte le patrimoine en même temps que les revenus et la consommation.

Recommandation n° 4. Accorder davantage d'importance à la répartition des revenus, de la consommation et des richesses.

Recommandation n° 5. Élargir les indicateurs de revenus aux activités non marchandes.

Recommandations n° 6. La qualité de la vie dépend des conditions objectives dans lesquelles se trouvent les personnes et de leurs « capacités » (capacités dynamiques). Il conviendrait d'améliorer les mesures chiffrées de la santé, de l'éducation, des activités personnelles et des conditions environnementales. En outre, un effort particulier devra porter sur la conception et l'application d'outils solides et fiables de mesure des relations sociales, de la participation à la vie politique et de l'insécurité, ensemble d'éléments dont on peut montrer qu'il constitue un bon prédicateur de la satisfaction que les personnes tirent de leur vie.

Recommandations n° 7. Les indicateurs de la qualité de la vie devraient, dans toutes les dimensions qu'ils recouvrent, fournir une évaluation exhaustive et globale des inégalités.

Recommandations n° 8. Des enquêtes devront être conçues pour évaluer les liens entre les différents aspects de la qualité de la vie de chacun, et les informations obtenues devront être utilisées lors de la définition de politiques dans différents domaines.

Recommandation n° 9. Les instituts de statistique devraient fournir les informations nécessaires pour agréger les différentes dimensions de la qualité de la vie, et permettre ainsi la construction de différents indices.

Recommandation n° 10. Les mesures du bien-être, tant objectif que subjectif, fournissent des informations essentielles sur la qualité de la vie. Les instituts de statistique devraient intégrer à leurs enquêtes des questions visant à connaître l'évaluation que chacun fait de sa vie, de ses expériences et de ses priorités.

Recommandation n° 11. L'évaluation de la soutenabilité nécessite un ensemble d'indicateurs bien défini. Les composantes de ce tableau de bord devront avoir pour trait distinctif de pouvoir être interprétées comme des variations de certains « stocks » sous-jacents. Un indice monétaire de soutenabilité a sa place dans un tel tableau de bord; toutefois, en l'état actuel des connaissances, il devrait demeurer principalement axé sur les aspects économiques de la soutenabilité.

Recommandation n° 12. Les aspects environnementaux de la soutenabilité méritent un suivi séparé reposant sur une batterie d'indicateurs physiques sélectionnés avec soin. Il est nécessaire, en particulier, que l'un d'eux indique clairement dans quelle mesure nous approchons de niveaux dangereux d'atteinte à l'environnement (du fait, par exemple, du changement climatique ou de l'épuisement des ressources halieutiques).

